



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 12 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 6 novembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaients présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaients donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme ZUCCARELLI à M. VOGLIMACCI, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, Mme PILLOTTI à Mme GUERRINI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaients absents :

M. CAU, M. FILONI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181112-2018_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 12 novembre 2018

Délibération N°2018/240

**ANRU Opération Tranche I des Salines: Modification de
l'Autorisation de Programme (AP)**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains et hydrauliques de la tranche 1, relatifs à des opérations programmées aux Salines dans le cadre des conventions ANRU et PAPI.

La phase 01 des Salines, regroupe les opérations suivantes :

- 08.11 Rue François Pietri
- 08.12 Rues Transversales Sud
- 08.18 Place des Salines

La finalisation des travaux de la tranche 1 conduit à ajuster le montant de l'autorisation de programme à **11 819 364,42 € TTC**.

Autorisation de programme
votée :

Opération	Autorisation de Programme	crédits antérieurs	CP 2018	CP 2019
Salines Tranche 1	10 319 364,42 €	6 119 364,42 €	4 200 000,00 €	-

IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier l'autorisation de programme de la tranche 1 des Salines de la façon suivante :

Opération	Autorisation de Programme	crédits antérieurs	CP 2018	CP 2019
Salines Tranche 1	11 819 364,42 €	6 119 364,42 €	5 200 000,00 €	500 000,00 €

Sachant que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2018 seront modifiés lors de la prochaine étape budgétaire par Budget supplémentaire annexe de l'ANRU.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 12 novembre 2018,

DECIDE

Par 42 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

De modifier l'autorisation de programme de la tranche 1 des Salines de la façon suivante :

Opération	Autorisation de Programme	crédits antérieurs	CP 2018	CP 2019
Salines Tranche 1	11 819 364,42 €	6 119 364,42 €	5 200 000,00 €	500 000,00 €

Sachant que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2018 seront modifiés lors de la prochaine étape budgétaire par Budget supplémentaire **annexe de l'ANRU**.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI